

MAIRIE DE BRUNIQUÉL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MONTET Michel, Maire,

Etaients présents :

MM. MONTET, TSCHOCKE, CÔME, TABARLY, SOULIE, ARMAND, GILES, BUADES, BASSE, GRIMAL, DEBAYLES, LARRIEU, COMBRES

Absents excusés :

MM. LESCURE, STEIN

Secrétaire de séance :

Mme ARMAND Roseline

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le premier adjoint du Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2015.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 614 034,63 €

Recettes : 780 600,14 €

Excédent de clôture : 166 565,51 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 240 432,88 €

Recettes : 531 591,93 €

Excédent de clôture : 291 159,05 €

Restes à réaliser qui seront repris au budget 2016 :

Dépenses : 252 026,00 €

Recettes : 13 153,00 €

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DES APPARTEMENTS JOUXTANT LA SALLE DES FÊTES : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'économie d'énergie des appartements jouxtant la salle des fêtes, 8 entreprises ont été consultées.

Suite à l'ouverture des plis du 30/01/2016, il présente au Conseil Municipal les devis de ces entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- DE RETENIR pour les travaux de menuiserie l'entreprise REGI pour un montant de 16 865,00 € H.T. (15 865,00 € H.T. + option couche d'impression 1 000,00 € H.T.) et pour les travaux d'isolation des plafonds l'entreprise PRIEUR Eric pour un montant de 5 602,00 € H.T.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire.

TRAVAUX DE REVISION DES TOITURES DU CHÂTEAU

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les toitures du château et suite à un supplément de travaux envisagé, il convient d'annuler la délibération du 10 décembre 2015 et de redélibérer.

Il présente au Conseil Municipal le nouveau devis pour les travaux de révision des toitures du château ainsi que le devis pour le traitement antimousse de la toiture de la salle d'apparat.

Il indique que ces travaux pourraient bénéficier d'une aide financière des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ANNULE la délibération du 10 décembre 2015 portant sur les travaux des toitures du château
- DONNE SON ACCORD pour ces travaux
- APPROUVE le devis de Cord'system concernant la révision de ces toitures d'un montant de 2 900,00 € H.T. et le devis de DANIS Michel concernant le traitement antimousse d'un montant de 1 360,00 € H.T.
- DEMANDE l'aide financière des Bâtiments de France
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches et de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

TRAVAUX VOIRIE 2016 : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal décide de consulter plusieurs entreprises pour la réfection de la route de Gardes.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) – PROGRAMMATION ET DEMANDE DE VALIDATION

Monsieur le Maire expose que vu, la loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vu l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Il rappelle l'obligation des propriétaires/exploitants de respecter et de se conformer aux règles ci-dessus mentionnées en rendant accessible tous les établissements recevant du public (ERP) à toutes les personnes.

Il précise que cette réglementation concerne tous les types d'handicap au sens de la mobilité, de l'audition, de la vision et des fonctions cognitives.

Afin d'inciter les exploitants, l'ordonnance du 26 septembre 2014 crée l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé). L'Agenda d'Accessibilité Programmé correspond à un engagement réel de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à trois ans, voire 6 ans si les dépenses prévues sont conséquentes par rapport au budget de la Commune), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ap'Ap doit obligatoirement être déposé en Préfecture qui dispose d'un délai de quatre mois pour entériner les dispositions proposées dans cet agenda.

Cet agenda porte sur sept bâtiments (l'Agence Postale, l'Ecole Maternelle de Saint Maffre, l'Eglise de Bruniquel, l'Eglise de Saint Maffre, la Mairie, l'Ecole primaire, la salle des fêtes).

Après examen des documents présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'APPROUVER la programmation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) tel qu'il est présenté à l'Assemblée par son Maire
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à le déposer et demander sa validation auprès de Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne.

AGENDA D'ACCESSIBILITE

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d' «actions» définie plus haut) pour l'ERP en question	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1 2016		Etudes – Travaux –Passation des marchés	2 780,00 €
Année 2 2017	ERP1 ERP3	Agence Postale Ecole et réfectoire de Saint Maffre	340,00 € 2 030,00 €
Année 3 2018	ERP4	Eglise de Bruniquel	1 850,00 €
Année 4 2019	ERP6	Eglise et cimetière de Saint Maffre	44 636,00 €
Année 5 2020	ERP5 ERP2	Mairie, Toilettes publiques Ecole élémentaire	9 581,00 € 20 660,00 €
Année 6 2021	ERP7	Salle des fêtes	1 400,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Le Conseil Municipal par vote à l'unanimité le montant des subventions :

- Adapei	100,00 €
- Alcoc	440,00 €
- Amis du maquis de Cabertat	50,00 €
- Anciens combattants	55,00 €
- ASMBP	305,00 €
- Club des aînés	125,00 €
- Comice agricole de Monclar-de-Quercy	155,00 €
- Comice agricole de Nègrepelisse	75,00 €
- Comité des fêtes	1300,00 €
- Compagnie Théâtre aux Châteaux	150,00 €
- Fnaca	80,00 €
- La Croix Rouge	200,00 €
- La gaule bruniquelaise	200,00 €
- Les Amis de l'Eglise de Saint Maffre	100,00 €
- Les Amis des chats	100,00 €
- Mutilés du travail	50,00 €

- Pétanque Union Olympique	200,00 €
- Sapeurs-Pompiers	400,00 €
- SPA	305,00 €
- Saint Maffre Dynamique	200,00 €
- Sté de chasse	125,00 €
- Téléthon	200,00 €
- Vert-tige	500,00 €

ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR FRANCE MATHIEU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'échange sans soulte de terrains de Monsieur FRANCE Mathieu domicilié 395 chemin de la terrassonne NEGREPELISSE 82, propriétaire sur la Commune de BRUNIQUEL.

La parcelle G N° 927 « Gastou » d'une superficie de 43 ares 40 ca appartenant à la Commune est enclavée dans la propriété de Monsieur FRANCE Mathieu. Ce dernier est propriétaire de la parcelle D N° 615 « Garnasse » d'une superficie de 44 ares 18 ca.

Considérant la situation et la superficie de ces deux terrains, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'échange de terrains sans soulte entre la Commune propriétaire de la parcelle G 927 « Gastou » d'une superficie de 43 ares 40 ca et Monsieur FRANCE Mathieu propriétaire de la parcelle D 615 « Garnasse » d'une superficie de 44 ares 18 ca
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire
- DIT, que conformément à son accord, Monsieur FRANCE Mathieu prendra en charge tous les frais liés à cet échange sans soulte.

TARIFS DU STOCK DES CHÂTEAUX 2016 NOUVEAUX LIVRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer les tarifs de trois nouveaux livres pour le stock des châteaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- la préhistoire « apprendre en s'amusant » 2,00 €
- la préhistoire Mémo 2,80 €
- les symboles Mémo 3,00 €

DIVERS

*** Chemin Monsieur BOULZE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la réflexion d'un échange de chemin entre Monsieur BOULZE et la Commune de Bruniquel.

Après discussion, il est décidé de se rendre sur le terrain afin de prendre une décision pour en faire la proposition à Monsieur BOULZE.

*** Permis de construire de Madame LECORNUE**

Monsieur POUSSOU Jacky avait demandé l'annulation du permis de construire délivré par la Mairie à Madame LECORNUE. Le tribunal administratif a rejeté cette demande.

*** Prêts gratuits d'armes du Moyen Age**

Monsieur le Maire informe de la proposition de Monsieur BUC de prêter des armes du Moyen Age afin de faire une exposition dans une salle du château. Le Conseil Municipal réfléchira aux modalités à entreprendre lors de prochains conseils.